

DATE DE CONVOCATION : 27 mars 2026
DATE D’AFFICHAGE : 27 mars 2026
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 23
NOMBRE DE CONSEILLERS PRÉSENTS : 22
NOMBRE DE VOTANTS : 23

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 02 AVRIL 2026 à 19h00

PRÉSIDENTE DE SÉANCE : Monsieur Eric BLIN, Maire

SECRETARE DE SEANCE : Madame Carole BOSQUET

PRÉSENTS : M. MARIE Freddy, Mme TEMPERVILLE Christine, M. DEU Yannick, Mme GUILBERT Maggy, M. BERTHELEMY Matthieu, Mme BOSQUET Carole, M. COUSIN Jean-Marie, Mme DARSY Nadia, M. DUCATEZ Nicolas, Mme GUILBERT Valérie, Mme LEBLANC Vanessa, M. LECAT Gilles, Mme LEGRAND Delphine, M. LEHMANN Wolfgang, Mme LISE Juliette, Mme VOET Evelyne, M. AVART Jean-Luc, M. BUCKMAN Rudolph, Mme CADET Delphine, M. DESCHODT Daniel, M. DUCROCQ Joël.

ABSENTS : M. VANGROOTENBRUELE Alvin (procuration à Mme GUILBERT Maggy).

N°2026/012 ADMISSION EN NON VALEUR

Le Service de Gestion Comptable impose à la Commune de passer admission en non-valeur des créances qui n’ont pas été réglées (titres non soldés)

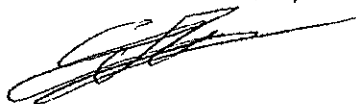
Il s’agit d’une dette de cantine d’un montant de 45 € et de 336 € pour un droit de terrasse non payé. Il convient de prévoir les crédits en dépenses de fonctionnement au compte 6542.

Le Conseil,
Après délibération,
Et vote, à l’unanimité,

- Décide d’admettre en non-valeur la somme de 45 € et la somme de 336 €.
- Dit que la dépense sera imputée au compte 6542.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS.

La Secrétaire de Séance,



Carole BOSQUET.



POUR COPIE CONFORME

Le Maire,



Eric BLIN.